

Publié le 28 novembre 2008

Compétitivité des territoires : les Sem en première ligne

Comment favoriser l'aménagement et la compétitivité des territoires ? Cette question est au cœur des politiques locales de développement de l'économie et de l'emploi. En créant en 2005 les pôles de compétitivité, l'Etat a quasiment spatialisé les compétences, mais les collectivités grâce à leurs Sem contribuent à l'émergence de pôles de compétences.



En créant en 2005 le statut de pôle de compétitivité, l'Etat souhaitait lancer sur une quinzaine de sites un dispositif consistant à fédérer sur un territoire les divers acteurs participant au développement d'une même filière économique : entreprises (grands comptes et PME), universitaires et chercheurs, collectivités territoriales, la région étant considérée comme l'échelon le plus pertinent.

Les régions se sont donc portées candidates, et au final 71 pôles régionaux ou interrégionaux ont été labellisés, l'Etat ayant décidé en 2007 de marquer une pose, le temps d'évaluer la situation de chacun d'entre eux. Trois questions fondamentales président au bon fonctionnement de ces structures : les investissements, la gouvernance et la mise en réseau des divers acteurs. Plus de 2,6Md€ d'investissements publics et privés et pas moins de 9 000 chercheurs travaillant à la R&D ont été mobilisés durant les trois premières années. Les pôles représentent aujourd'hui environ 10 % de l'emploi industriel en France.

A vocation triennale, le dispositif des pôles a été relancé pour trois ans en début d'année moyennant quelques recadrages. Parmi les priorités fixées par le gouvernement, figurent notamment la nécessité d'établir une feuille de route stratégique et technologique viable, d'amplifier l'accompagnement des PME dans leur croissance et d'établir une meilleure collaboration entre pôles.

Pour autant les collectivités territoriales n'ont pas attendu 2005 pour mener, dans le cadre de leur politique locale de développement économique, des actions destinées à fédérer les filières. C'est ainsi que dès 1969, à l'initiative du sénateur Jacques Laffite, l'association Sophia Antipolis voyait le jour, créant par la suite le technopôle du même nom. Aujourd'hui encore, à travers sa [Saem Sacra](#) (Société anonyme d'économie mixte Sophia-Antipolis Côte d'Azur), le conseil général des Alpes-Maritimes contribue au développement du site par ses interventions immobilières. D'autres se mobilisent en faveur de filières à fort potentiel, comme à Montbéliard où le pôle de compétences [Numerica](#) est directement géré par une Sem. De son côté, la Région des Pays-de-la-Loire a créé une [Sem](#) qui participe au développement des huit pôles de compétitivité présents sur son territoire. Cette implication des collectivités territoriales n'a rien de fortuit. Pour elles, il s'agit de mener à bien des politiques d'aménagement et de compétitivité du territoire, tout en favorisant le développement de l'économie et de l'emploi.